



QUATRIÈME RÉUNION DU COMITÉ TECHNIQUE DE L'ACCORD SUR LA CONSERVATION DES  
OISEAUX D'EAU MIGRATEURS D'AFRIQUE-EURASIE (AEWA)  
12-13 mai 2003, Tashkent, Ouzbekistan

---

## **RAPPORT DU SECRÉTARIAT**

### **INTRODUCTION**

Conformément aux termes du paragraphe h de l'Article X de l'Accord, le Secrétariat préparera chaque année et après chaque session ordinaire de la Réunion des Parties, des rapports concernant le travail du Secrétariat et la mise en œuvre de l'Accord. Les membres du Comité technique (TC) ont également noté que le Secrétariat soumettait après chaque réunion du TC un rapport écrit sur ses activités depuis la réunion précédente du TC.

Comme l'a décidé la MOP2, le Comité technique se concentrera sur l'apport d'avis techniques et scientifiques. Le Comité permanent (StC) se chargera des questions administratives, financières, organisationnelles et politiques. Le Comité permanent, qui a été établi lors de la MOP2, se réunira pour la première fois au second semestre 2003.

Le présent rapport décrit les principales activités entreprises depuis la 3<sup>ème</sup> Réunion du TC qui s'est tenu à Arusha en Tanzanie en mai 2002. La question portant sur la procédure de remise des rapports de chacun des deux organes précités doit être soulevée.

### **PROPOSITION DU SECRÉTARIAT**

Le Secrétariat propose de continuer à remettre un rapport de ses activités aussi bien au TC qu'au StC. Selon le Secrétariat, le contenu de ces deux rapports pourrait être plus ou moins identique. Toutefois, pendant leur présentation aux réunions du TC, une attention toute particulière devra être accordée aux questions qui sont importantes pour ce dernier. Les membres du TC seront naturellement habilités à poser toutes les questions qu'ils désirent sur d'autres sujets soulevés dans le rapport concerné. Grâce à un rapport commun, le TC et le StC seront informés de toutes les activités du Secrétariat qui sont en cours. Ce rapport sera autant que possible mis à jour avant chaque réunion. De ce fait, les rapports remis au TC et au StC pourront donc être légèrement différents en fonction du temps séparant la dernière réunion du TC de la réunion suivante du StC.

# VUE D'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT DE L'AEWA

## INTRODUCTION

Outre les activités quotidiennes consistant à répondre au courrier, entretenir le réseau de l'AEWA et s'occuper des questions administratives et financières, le Secrétariat a, entre mai 2002 et avril 2003, employé la majeure partie de son temps à la préparation et à la finalisation de la seconde session de la Réunion des Parties, qui a trouvé place du 25 au 27 septembre 2002 à Bonn, en Allemagne.

Le présent rapport est divisé en quatre parties :

1. Les questions d'ordre général, incluant administration / finances, personnel, futurs locaux, réunions, etc.
2. La gestion de l'information, incluant le Bulletin, le site Web, etc.
3. La coopération avec les autres organisations
4. Les questions techniques et/ou scientifiques, incluant les projets confiés à d'autres organisations par le Secrétariat et/ou exécutés par d'autres mais avec une forte participation du Secrétariat.

Les activités quotidiennes ne figurent pas dans ce rapport.

## 1. QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

### Les futurs locaux du Secrétariat de l'Accord

La ville de Bonn était autrefois la capitale de l'Allemagne de l'Ouest. Depuis la réunification de l'Est et de l'Ouest, Berlin est la nouvelle capitale de la République Fédérale d'Allemagne et au fil des ans, la plupart des ministères ont quitté Bonn pour s'installer à Berlin. La ville de Bonn a consacré beaucoup de temps et d'énergie - et elle continue encore à le faire - pour que les locaux devenus vides après le départ du gouvernement soient à nouveau occupés, incitant des sociétés et des organisations à s'établir à Bonn. Un certain nombre d'agences des NU ont ainsi été pressenties. Actuellement, les organisations suivantes des NU ont installé leurs secrétariats à Bonn : la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), le Programme des Volontaires des Nations Unies (VNU), la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD), le Programme international de l'UNESCO sur l'enseignement et la formation techniques et professionnels (UNEVOC), le Centre européen pour l'environnement et la santé de l'Organisation mondiale de la santé (WHO-ECEH), le Centre d'information des Nations Unies (CINU Bonn), l'UNICEF, l'Organisation internationale du travail (OIT), ainsi que les secrétariats du PNUE/CMS, du PNUE/ASCOBANS, du PNUE/EUROBATS et du PNUE/AEWA. En raison du manque de locaux, ces organisations sont disséminées à travers toute la ville.

La ville de Bonn est désireuse de devenir une ville des Nations Unies. Il a donc été décidé d'y établir un campus des NU, composé de deux grands complexes de bureaux situés à proximité l'un de l'autre et juste à côté du Centre international des Congrès Bundeshaus. Outre le Gouvernement fédéral de la République d'Allemagne, la région de Rhénanie-du-Nord-Westphale et la ville de Bonn ont décidé d'allouer des fonds pour la construction d'un nouveau Centre des Congrès susceptible d'accueillir de grandes réunions comptant de 5 à 10 000 participants.

À terme, c'est dans ces deux complexes de bureaux voisins de la Bundeshaus que seront installées les agences des Nations Unies. Un groupe de travail spécial composé de représentants des NU a été établi afin de se faire une idée claire des besoins, concernant le nombre de bureaux nécessaires par organisme, les équipements spéciaux pour les salles de réunion, les questions de sécurité, etc. Le Secrétariat exécutif du PNUE/ ASCOBANS représente les Secrétariats du PNUE. La CMS et les Secrétariat des Accords établis dans les mêmes locaux discutent régulièrement des éléments à apporter aux réunions du groupe de travail. L'une des questions soulevées est le nombre de bureaux dont l'AEWA aura besoin à moyen terme.

### Unité des Accords

En 2002 et début 2003, beaucoup de temps a de nouveau été consacré aux responsabilités de la CMS et des Secrétariats colocalitaires de l'Unité des Accords. La signature des demandes de congé et de déplacement est ici un bon exemple. Jusqu'au mois d'août 2002, les Secrétariats exécutifs de chaque Accord étaient autorisés

à signer leurs propres demandes de congé et de déplacement. Sur la requête du Responsable de la gestion administrative et financière de la CMS, l'UNON a revu cette décision et a informé les Secrétaires exécutifs que conformément aux règlements des NU, personne ne doit signer d'obligations financières pour des frais se rapportant à sa personne ou à des personnes apparentées. Le Secrétariat est entièrement d'accord pour appliquer les règlements relatifs aux demandes de déplacement afin d'éviter tout problème dans l'avenir. Le seul inconvénient est que le Secrétaire exécutif de la CMS a été mandaté pour signer les obligations financières et demandes de déplacement du Secrétaire de l'AEWA. Selon les Termes de Référence pour les dispositions relatives au secrétariat annexés à la Résolution 1.1, paragraphe 3 : « *Les membres du personnel de l'Unité des Accords fonctionneront indépendamment les uns des autres et dépendront de leurs Accords respectifs* ». Le Secrétaire de la CMS et son remplaçant ayant été autorisés à signer les demandes de déplacement, le Secrétariat de l'Accord de l'UNON ainsi que le Secrétaire exécutif de la CMS craignent d'éventuels conflits d'intérêt, par exemple si la CMS n'est pas d'accord pour que le Secrétariat de l'AEWA assiste à certaines réunions. Dans ce cas, le Secrétariat n'est plus en position d'opérer indépendamment de la CMS. Une discussion similaire est en cours concernant les demandes de congé.

Lorsque cela est possible, le Secrétariat de l'AEWA joue un rôle actif pour tenter de résoudre les problèmes communs. De bons exemples sont le partage des coûts pour :

- les fournitures communes ;
- le papier pour la photocopieuse de l'Unité des Accords ;
- l'entretien de la photocopieuse de l'Unité des Accords ;
- les expositions communes.

### **Questions administratives et financières**

La CMS et les Accords en colocation dans les locaux de l'Unité des Accords se réunissent régulièrement. L'une des questions communes examinées au cours de ces réunions est l'aide apportée aux Accords par l'unité administrative de la CMS. Cette unité est composée d'un responsable de la gestion administrative et financière (AFMO), d'un assistant aux finances et de deux assistants temporaires aux finances. L'OTL<sup>1</sup> couvre entièrement les coûts de l'AFMO et à 50 % ceux de l'assistant financier. La CMS couvre les coûts des deux assistants temporaires.

Au cours de ces dernières années, le Secrétariat de l'Accord a exprimé clairement que l'efficacité de l'unité administrative devait être améliorée. Depuis début 2002, celle-ci emploie de nouveaux logiciels qui donnent directement accès aux informations relatives à la situation actuelle de notre budget. Selon le Secrétariat, ce logiciel a déjà démontré son utilité car il permet de prendre des décisions sur les futurs engagements financiers.

Un assistant financier a été temporairement engagé par la CMS pour implémenter le nouveau progiciel. Fin 2002, un assistant financier très expérimenté de l'UNON a également été recruté sur une base temporaire pour le projet sahélo-saharien Antilope de la CMS. Toutefois, en raison d'un retard imprévu, le démarrage du projet a dû être reporté. Pendant ce temps, l'assistant financier de l'UNON a aidé l'unité administrative dans diverses tâches telles que la finalisation du bilan annuel, la sous-traitance du travail, etc.

Bien que les améliorations soient également remarquables sur le plan des activités quotidiennes, tous les problèmes ne sont pas pour autant résolus. L'un d'entre eux, par exemple, est que la CMS désire voir les coûts du personnel supplémentaire partagés entre EUROBATS, ASCOBANS et l'AEWA. Le Secrétariat de l'AEWA est disposé à prendre cette requête en considération, à condition que l'expert externe engagé pour apporter des conseils au sujet des futurs effectifs de l'unité administrative, évalue le fonctionnement de l'unité actuellement en place. Cette proposition pourrait être soumise au Comité permanent en tant que solution provisoire. À long terme, l'approbation de la Réunion des Parties est nécessaire, notamment en ce qui concerne les conséquences financières éventuelles de l'engagement de personnel supplémentaire pour le budget de l'AEWA.

---

<sup>1</sup> OTL est l'abréviation de Overhead Trust Fund Ledger (compte général du fonds de dépôt), qui est constitué des 13 % déduits par le PNUE du budget de l'AEWA.

### **Recrutement de l'assistante et du personnel temporaire**

Le contrat passé avec l'assistante temporaire précédente a expiré le 17 octobre 2002 et n'a pas été renouvelé. À la place, il a été décidé de recruter une nouvelle assistante temporaire chargée de formater et d'imprimer le Compte rendu de la MOP2, le Plan d'action 2003-2005, etc. Mme Marie-Therese Kämper a été sélectionnée pour ce poste et a pris ses fonctions le 7 janvier 2003. Son contrat expirera le 6 juillet 2003. Conformément aux règlements des NU, les personnes chargées du travail de bureau ne peuvent être employées que pendant six mois sur une période d'un an. Il a été demandé à l'UNON si ce contrat pouvait être prolongé en raison du fait, notamment, que de nombreuses activités sont prévues durant le second semestre 2003.

### **Préparation et finalisation de la MOP2**

Les arrangements nécessaires à la MOP2, qui s'est déroulée du 25 au 27 septembre 2002 à Bonn (Allemagne), ont donné beaucoup de travail au Secrétariat de l'AEWA. En plus des arrangements logistiques, beaucoup de temps et d'énergie ont été consacrés à la préparation des documents à soumettre à la MOP. Heureusement, la plupart d'entre eux étaient prêts lors de la 3<sup>ème</sup> Réunion du TC. Le TC a révisé tous les documents et avant-projets de résolutions, et les a amendés si nécessaire. De ce fait, les discussions décisives de la MOP2 se sont bien passées, tout comme la MOP dans son ensemble. Faisant partie d'une excellente équipe constituée de représentants du gouvernement du pays d'accueil, de l'agence de voyage MKI, de la direction de l'UNON et de personnel local, l'équipe de l'AEWA a pu diriger la MOP2 sans problème. Nous remercions cette équipe et tout particulièrement Mme Mirna Maya, chargée de la tâche considérable de coordonner toutes les activités trouvant place en dehors de la salle plénière. Le Président de la MOP, le Président du groupe de travail chargé des questions techniques et le Président du groupe de travail chargé des questions financières et administratives ont joué un rôle majeur dans la conduite des réunions. Il se sont excellemment acquittés de cette tâche. Le Secrétariat est heureux que la MOP2 se soit aussi bien passée et ce grâce au dévouement de toutes les personnes susmentionnées.

La cérémonie de clôture de la MOP2 a marqué la fin de la réunion pour les délégués, mais certainement pas pour le Secrétariat de l'AEWA. Entre septembre et décembre, toutes les obligations financières relatives à la MOP2 ont été réglées. Nous avons en outre commencé à rédiger le Compte rendu, le Plan d'action 2003-2005, le Plan international de mise en oeuvre 2003-2007, les Lignes directrices de Conservation, etc. La finalisation des documents est toujours en cours.

### **Réunions du Comité technique**

Tout de suite après la 3<sup>ème</sup> Réunion du TC, des dispositions ont été prises en vue de la prochaine réunion en 2003 en Ouzbékistan. Diverses mesures ont été adoptées sur le plan logistique, y compris en ce qui concerne le lieu de la réunion. Les importants préparatifs nécessaires ont commencé début 2003.

À peu près au même moment, le Royaume-Uni a commencé à préparer la TC5 qui aura lieu à Edimbourg. Cette réunion se déroulera en même temps que la Conférence internationale sur les voies de migration. Le Secrétariat et ses homologues se consultent régulièrement à propos des arrangements logistiques.

### **Groupe de travail sur la Bernache cravant à ventre sombre**

La deuxième réunion du groupe de travail sur la Bernache cravant à ventre sombre a eu lieu en marge de la COP7 de la CMS. Lors de cette réunion, toutes les observations envoyées par les États de l'aire de répartition à propos de ce Plan d'action international par espèce ont été débattues et le texte du plan d'Action a été modifié si nécessaire.

Sur la demande du Comité de l'ORNIS, le Secrétariat a présenté le 4<sup>ème</sup> avant-projet du Plan d'action.

## **2. GESTION DE L'INFORMATION**

### **Stratégie de la communication**

L'échange d'informations est l'un des principaux outils servant à sensibiliser un plus large public à l'importance de l'Accord. A ces fins, nous produisons actuellement le Bulletin de l'AEWA, la brochure ainsi que le site Internet. Ce qui nous manque, c'est une stratégie de la communication. Fin 2002, le Royaume-Uni a versé une contribution destinée à l'élaboration de cette stratégie pour l'Accord, ce projet étant l'une des

Priorités internationales de mise en œuvre 2003-2007. Entre temps, le Secrétariat a trouvé plusieurs consultants possédant une longue expérience en matière d'Accords environnementaux multilatéraux et cette tâche sera sous-traitée en temps voulu. Le paragraphe suivant présente un complément d'information sur les activités d'échange d'informations en cours.

### **Bulletins**

Lors du premier atelier sur les munitions non toxiques, il a été décidé qu'une large diffusion des informations ayant trait à cette question était indispensable pour accroître la sensibilisation aux problèmes liés à l'utilisation de la grenaille de plomb. Le Secrétariat a décidé de publier un Bulletin spécial consacré à ce thème et a confié cette tâche à Mme Nienke Beintema. Après avoir reçu un peu d'aide au départ, elle s'est révélée posséder les compétences nécessaires pour interviewer les gens, écrire des articles et rédiger un avant-projet. L'excellente qualité de ce dernier a considérablement réduit le travail de révision du Secrétariat. Celui-ci a passé beaucoup plus de temps à la mise en page du Bulletin, qui avait été confié à un imprimeur.

Le premier numéro spécial du Bulletin de l'AEWA a été publié juste avant la MOP2. Les réactions reçues témoignent de l'excellent accueil réservé à cette initiative. De nombreux exemplaires supplémentaires ont été commandés de tous les coins du monde. Il a été noté que certains pays se servent de ce bulletin pour ouvrir le débat sur la suppression de la grenaille de plomb pour la chasse dans les zones humides.

Un deuxième numéro spécial, également rédigé par Mme Nienke Beintema, a été publié en mars 2003. Il traitait des résultats de la MOP2. Bien que nous ayons déjà reçu quelques réactions, il est encore trop tôt pour évaluer l'utilité accordée par les lecteurs aux informations fournies.

Un numéro habituel du Bulletin a été publié juste avant la MOP2. Malheureusement, du fait du manque de personnel, il n'a pas été possible de publier un second numéro. En 2003, un seul numéro pourra être probablement publié.

### **Site Internet**

Au début du mois de février, M. Kim Liffers a été engagé pour un jour par semaine au poste de Webmaster au service du Secrétariat de l'AEWA. Il a pour tâche de mettre à jour les informations du site de l'AEWA, de réorganiser les informations existantes et d'ajouter le cas échéant des informations supplémentaires, par exemple, le calendrier des événements, la liste des Plans d'action internationaux par espèce, etc. La réorganisation des informations en vue de les rendre plus facilement accessibles aux usagers a requis notamment un important concours du Secrétariat.

### **DVD/ Film sur l'AEWA**

En 1999, un représentant de Fiction Film avait rendu visite au Secrétariat Intérim qui était alors établi dans les locaux du ministère néerlandais de l'Agriculture, de la Nature et de la Pêche. A cette époque déjà, le Secrétariat avait projeté de faire un film sur l'AEWA afin de sensibiliser l'opinion quant à l'importance de l'AEWA pour la conservation des oiseaux d'eau migrateurs le long de l'itinéraire de migration Afrique-Eurasie. Grâce à une subvention fournie par les Pays-Bas au début 2000, Fiction Film et Musch & Tinbergen Production ont rédigé ensemble un avant-projet de scénario ainsi qu'une estimation des coûts. Il s'est alors avéré clair que la réalisation d'un tel film était très coûteuse (environ 250 000 dollars). Il était peu probable de trouver les fonds nécessaires. Aujourd'hui, de nouvelles techniques sont apparues sur le marché, comme le DVD qui nous permet d'adapter le film à toute réunion à laquelle l'AEWA projeterait de participer. En d'autres termes, le DVD permet de réarranger les séquences selon nos désirs et de réaliser ainsi un nouveau DVD ou CD-ROM, et également de diviser le projet en plusieurs parties.

En mars 2003, il a été convenu avec le gouvernement allemand que les contributions volontaires de l'Allemagne à l'AEWA pour 2003 pourraient servir à réaliser le premier DVD. Cette tâche pourra être sous-traitée en temps voulu. Il est prévu que le DVD soit prêt juste avant la Conférence internationale sur les voies de migration qui aura lieu à Edimbourg en 2004. En outre, la production du film a été intégrée au projet FEM de l'AEWA. Les coûts atteindront au maximum 50 % de la somme susmentionnée.

### **3. COOPÉRATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS**

#### **Programme de travail commun avec le Bureau Ramsar**

La CMS a autrefois proposé un Programme de travail commun (PTC) entre le Bureau RAMSAR et la CMS. Bien que ces deux organisations aient été favorables à ce Programme, celui-ci n'a pas abouti car les personnes qui s'en étaient occupé, aussi bien du côté de la CMS que du Bureau Ramsar, ont quitté leur poste. Même si les activités se chevauchent ça et là, l'AEWA est tout à fait complémentaire de la Convention de RAMSAR. Pour éviter tout travail en double et pour renforcer nos activités mutuelles, il est indispensable de synchroniser nos plans de travail. C'est pour cela qu'en coopération étroite avec la CMS, le Secrétariat de l'AEWA a actualisé l'avant-projet existant du Programme de travail commun en y incorporant des points spécifiques à l'AEWA.

En 2002, l'avant-projet final a été soumis en tant que document informatif à la MOP2, à la COP7 de la CMS et à la COP8 de Ramsar. Il est prévu qu'au moment opportun les trois parties concernées signeront la version définitive de ce Programme de travail commun et que sa mise en œuvre pourra commencer.

#### **Programme de travail commun avec Wetlands International**

A l'image du PTC conçu avec Ramsar, il a été également reconnu que l'AEWA devrait participer au programme de travail commun de Wetlands International et de la CMS. Un premier avant-projet de ce programme rédigé par Wetlands International a circulé en 2002. Le Secrétariat de l'AEWA a apporté ses suggestions et un accord a été conclu entre les parties concernées début 2003. En mars 2003, le programme a été signé au cours d'une petite cérémonie officielle qui s'est tenue en marge de la réception organisée à l'occasion du départ du Secrétaire exécutif adjoint de la CMS.

#### **Programme de travail commun avec l'UNCCD**

La CMS a commencé à recenser les possibilités de coopération future entre la CMS et l'UNCCD. Le Secrétariat de l'AEWA a été impliqué dans ce processus pratiquement dès le début. Il a participé à plusieurs réunions et a communiqué ses observations concernant les avant-projets de Protocole d'accord entre la CMS et l'UNCCD, ainsi que le PTC. Le débat n'est pas encore clos et l'une des questions est de savoir si l'AEWA devrait être impliquée de la même façon que dans le cadre du Programme de travail commun avec Ramsar et Wetlands International.

#### **OMPO**

En compagnie de M. Herby Kalchreuter (représentant du CIC au Comité technique) nous nous sommes rendu officiellement au siège de l'OMPO à Paris. Lors de cette rencontre, nous avons essayé de recenser les questions d'intérêt commun ainsi que les possibilités de coopération future.

### **4. PROJETS**

#### **Projet FEM concernant l'itinéraire de migration Afrique-Eurasie**

Le projet FEM sur l'itinéraire de migration Afrique-Eurasie est toujours dans sa phase de développement de projet. Il était prévu qu'un sommaire du projet intégral serait soumis au Conseil du FEM au début de l'année 2003. Malheureusement, suite à l'apparition de nouveaux problèmes, la soumission de cette proposition de projet a été à nouveau retardée. Le Secrétariat de l'AEWA est régulièrement en contact avec Wetlands International, l'organisme d'exécution. Le Secrétariat, tout comme le TC, est représenté dans le Comité directeur de ce projet. Sachant que Wetlands International met tout en œuvre pour résoudre une partie de ces problèmes, on espère que le projet pourra être soumis avant la fin de l'année au FEM. La mise en œuvre du projet intégral pourrait probablement commencer au début de 2004.

#### **Priorités internationales de mise en œuvre 2004-2007<sup>2</sup>**

Le Secrétariat de l'AEWA joue un rôle actif dans l'application des Priorités internationales de mise en œuvre (IIP). L'une de ses tâches consiste à rechercher et si possible à assurer le financement nécessaire à la mise en

<sup>2</sup> La MOP2 a adopté les Priorités internationales de mise en œuvre (International Implementation Priorities 2004-2007 ou IIP 2004-2007). Jusqu'alors, les IIP 2000-2004 étaient en vigueur. Le projet mentionné ci-dessus dérive en partie des IIP 2000-2004 et en partie des nouvelles IIP.

œuvre de certains de ces projets. Le montant total des contributions volontaires reçues en 2002 et jusqu'en mars 2003 est d'environ 240 000 dollars qui ont été versés par la France, l'Allemagne, la Suisse, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Ces contributions ont été affectées aux projets suivants :

- IIP 2003-2007
  - Projet 1 : Réunion du groupe de travail sur la Bernache cravant à ventre sombre.
  - Projet 2 : Élaboration d'un plan d'action par espèce pour le Fuligule nyroca.
  - Projet 10 : Organisation en Italie d'un atelier sur les munitions non toxiques.
  - Projet 17 : Publication d'un Atlas des échassiers.
  - Projet 20 : Coordination de programmes de baguage des oiseaux d'eau, notamment en Afrique.
  - Projet 31: Élaboration d'un avant-projet d'une stratégie de la communication.
- Élaboration de matériels d'information.
- Réalisation d'un DVD.
- Publication des résultats du Recensement des Oiseaux d'eau africains 1991-2001.

On trouvera dans le document TC4.8 une description détaillée de la situation actuelle concernant la mise en œuvre de tous les projets IIP 2003-2007.